LA FAMILLE LELIÈVRE À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

LELIÈVRE Claude :

- Le 21 mai 1565, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de l'honorable homme maître Jacques Moreau, avocat au bailliage et siège présidial d'Auxerre, du praticien auxerrois Claude Lelièvre et de Jean Billebault, domicilié à Branches, sont comparus d'une part l'honorable homme maître Etienne Cœurderoy (qui a signé « *Cueurderoy* »), ancien receveur des consignations au bailliage d'Auxerre, et d'autre part Laurent Jalletier, Laurent Chédot et Didier Marie, ainsi que l'honorable homme Hubert André, Adrien Legros et Pierre Jouan (représentant son frère Laurent Jouan), lesquelles parties, s'étant soumises à l'arbitrage du noble sieur Louis de Blosset le jeune, seigneur de Fleury, ont transigé entre elles pour clore le procès intenté par ledit Etienne Cœurderoy devant le bailli d'Auxerre pour faire annuler le contrat de bail des deniers des consignations de la justice de Chichery que ledit Etienne Cœurderoy avait conclu avec lesdits Laurent Jalletier, Laurent Chédot et Didier Marie, ces derniers ayant ensuite confié l'exécution dudit contrat auxdits Hubert André, Adrien Legros et Laurent Jouan [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 19 juin 1567, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du praticien Claude Lelièvre et du rôtisseur Jean Lesueur, domiciliés à Auxerre, est comparu le noble écuyer Jean Legantier, seigneur de La Vallée, homme d'arme de la compagnie du comte de Charny (Léonor Chabot), lequel a déclaré que le 1er juin précédent il s'est présenté à la revue militaire qui s'est tenue en la ville d'Auxerre, où il est resté depuis lors en garnison, mais qu'il est contraint de retourner à présent en sa seigneurie de La Vallée pour y régler des affaires, comptant quitter Auxerre le jour même en y laissant toutefois ses armes et ses chevaux jusqu'à son prochain retour [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 30 mars 1569, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du praticien Claude Lelièvre et du sergent à cheval Grégoire Poullet, domiciliés à Auxerre, sont comparus Michel de Clugny, seigneur de Montachon et abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Marien à Auxerre, ainsi que le frère Michel Lhuillier, prieur de ladite abbaye, et maître François Loyset, procureur des frères Claude Pot, Germain Gervais, Germain Doré (ou Dozé) et Jean Jacquemet, prêtres et religieux de cette même abbaye, lesquels ont vendu plusieurs rentes à maître Germain Delyé, conseiller au bailliage d'Auxerre, ceci moyennant la somme de 400 livres tournois destinée à payer la quote-part de l'abbaye sur l'impôt de 13.186 livres tournois dont l'Église d'Auxerre a été taxée par le roi de France Charles IX, par lettres patentes du 11 octobre 1568 [AD 89, 3 E 6-326].

LELIÈVRE Claude :

- Le 19 janvier 1567, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence des honorables hommes Jean Lelièvre et Grégoire Poullet, sergents à cheval au bailliage d'Auxerre, a été rédigé le testament d'Antoinette de Boulangiers, veuve en premières noces du noble homme maître Hélie Le Brioys, lieutenant audit bailliage d'Auxerre, et en secondes noces du noble homme maître Etienne Davier, élu d'Auxerre. Entre autres legs à diverses personnes, ladite Antoinette de Boulangiers a donné la somme de 4 écus audit Jean Lelièvre et à son fils Claude Lelièvre, et l'une de ses robes ou la somme de 6 écus à Phileberte Auxois, femme dudit Jean Lelièvre [AD 89, 3 E 6-324].

LELIÈVRE Girard :

- Le 23 janvier 1506 *n.s.*, devant Michel Armant, notaire à Auxerre, le marchand pelletier auxerrois Jean Ardré a passé un contrat de mariage avec Marguerite Lelièvre, fille des défunts Girard Lelièvre et Clémence Violette [AD 89, E 374, folio 70 recto].

LELIÈVRE Jacques (père) :

- Le 28 décembre 1566, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de Pierre Lucas, aumônier de l'abbé de Reigny à Vermenton, de Pierre Jay, tonnelier à Cravant, et de Pascal Torinon, procureur au bailliage et siège présidial d'Auxerre, est comparu Geoffroy Mignot, marchand boucher à Cravant, fils de feu Pierre Mignot et d'Antoinette Bernard, assisté de ses tuteurs Claude Gauthier et Pierre Pougny le jeune, marchands à Cravant, de maître Etienne Bérault, procureur audit bailliage et siège présidial d'Auxerre, et de son beau-frère Jean Chappotin, marchand à Irancy, lequel a passé un contrat de mariage avec Marie Lelièvre, fille des défunts Jacques Lelièvre et Perrette Panetrat, accompagnée quant à elle par ses tuteurs Jean Lelièvre, sergent à cheval au bailliage d'Auxerre, et Urbain Panetrat, ainsi que par son beau-frère Claude Pougny et son frère Jacques Lelièvre [AD 89, 3 E 6-324].

LELIÈVRE Jacques (fils) :

- Le 28 décembre 1566, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de Pierre Lucas, aumônier de l'abbé de Reigny à Vermenton, de Pierre Jay, tonnelier à Cravant, et de Pascal Torinon, procureur au bailliage et siège présidial d'Auxerre, est comparu Geoffroy Mignot, marchand boucher à Cravant, fils de feu Pierre Mignot et d'Antoinette Bernard, assisté de ses tuteurs Claude Gauthier et Pierre Pougny le jeune, marchands à Cravant, de maître Etienne Bérault, procureur audit bailliage et siège présidial d'Auxerre, et de son beau-frère Jean Chappotin, marchand à Irancy, lequel a passé un contrat de mariage avec Marie Lelièvre, fille des défunts Jacques Lelièvre et Perrette Panetrat, accompagnée quant à elle par ses tuteurs Jean Lelièvre, sergent à cheval au bailliage d'Auxerre, et Urbain Panetrat, ainsi que par son beau-frère Claude Pougny et son frère Jacques Lelièvre [AD 89, 3 E 6-324].

LELIÈVRE Jacquot :

- En 1427, Jacquot Lelièvre a été supplicié et exécuté à Auxerre pour forfaiture [AD 21, B 2569].

LELIÈVRE Jean :
- Le 27 juillet 1541, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Jeanne Guespier, fille de Jean Guespier et de Marguerite Auxois (ou Hosses). Son parrain a été Jean Lelièvre ; ses marraines ont été Jeanne Leconte, femme de Jean Ducrot, et Jeanne Guenin, fille de feu Jean Guenin [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 26 octobre 1544, devant Jean Le Roy, notaire à Auxerre, est comparu Jean Lelièvre, sergent à cheval au bailliage et siège présidial d'Auxerre, lequel s'est engagé envers l'avocat auxerrois François de La Fontaine et son épouse Perrette Boucher, et envers Anne de Marcillat, veuve du défunt marchand auxerrois Germain Guenin (fils de feu Jean Guenin et de ladite Perrette Boucher), à recupérer tout l'argent dû audit défunt Germain Guenin en se fondant sur toutes les obligations, cédules et autres papiers qu'on lui a remis. Cet acte est signalé dans un acte notarié passé le 31 décembre 1566 devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, entre ledit Jean Lelièvre et les héritiers de ladite Perrette Boucher [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 24 octobre 1548, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, en présence de messire Jean de Brosses, de François Baudesson et du menuisier Jean Benoist, tous domiciliés à Auxerre, a été enregistré le testament de Jean Guespier, âgé d'environ 40 ans, lequel, après avoir souhaité être inhumé en ladite église Saint-Regnobert, a désigné comme exécuteurs testamentaires les honorables personnes Jean Lelièvre, son beau-frère, et Louis Martin, marchand, son voisin [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 22 janvier 1560 *n.s.*, en l'église Notre-Dame-la-d'Hors, à Auxerre, a été baptisé Nicolas Guespier, fils de Michel Guespier et d'Agnès Desprez. Ses parrains ont été Nicolas Desprez et Joseph Ancelot ; sa marraine a été Phileberte Auxois (ou Auceps), femme de l'honorable homme Jean Lelièvre, sergent royal à cheval au bailliage d'Auxerre [AM Auxerre, registres GG 3 & GG 4].
- Le 13 décembre 1562, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, le chantre du roi Etienne Cousin (ou Cosain), autorisé par son frère Jean Cousin (ou Cosain), chanoine de Sens (représenté par l'auditeur Claude Pion et par Edmé Liger, procureur au bailliage d'Auxerre), a passé un contrat de mariage avec Jeanne Lelièvre, veuve de feu Jean Adam, marchand à Auxerre, et fille de Jean Lelièvre, sergent à cheval au bailliage d'Auxerre, et de Phileberte (Auxois) [AD 89, 3 E 6-322].
- Le 14 avril 1563, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, est comparue Marguerite Auxois, veuve de Jean Guespier puis d'Antoine Sourdon, domiciliée à Auxerre, laquelle a vendu pour le prix de 9 livres tournois à Jean Lelièvre, sergent à cheval au bailliage d'Auxerre, et à son épouse Phileberte Auxois, tous les droits dont elle a hérité de feu ses parents sur un saulcis situé à Vallan [AD 89, 3 E 6-323].
- Le 4 juin 1564, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du sergent à cheval Jean Lelièvre et du praticien Côme Beillard (qui a signé ainsi), domiciliés à Auxerre, sont comparus d'une part la noble femme Jeanne de Boulangiers, veuve de feu maître Girard Rémond (conseiller du roi au siège présidial d'Auxere), et d'autre part son gendre maître Germain Mamerot, huissier audiencier audit siège présidial d'Auxerre, époux de Perrette Rémond, lesquelles parties ont fait entre elles le partage de la métairie dont elles ont hérité ensemble dudit défunt Girard Rémond, située au hameau du Sablon, à Levis, et composée d'une maison, d'une grange, d'une bergerie, d'une cour, de courtils et d'un bois [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 28 décembre 1566, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de Pierre Lucas, aumônier de l'abbé de Reigny à Vermenton, de Pierre Jay, tonnelier à Cravant, et de Pascal Torinon, procureur au bailliage et siège présidial d'Auxerre, est comparu Geoffroy Mignot, marchand boucher à Cravant, fils de feu Pierre Mignot et d'Antoinette Bernard, assisté de ses tuteurs Claude Gauthier et Pierre Pougny le jeune, marchands à Cravant, de maître Etienne Bérault, procureur audit bailliage et siège présidial d'Auxerre, et de son beau-frère Jean Chappotin, marchand à Irancy, lequel a passé un contrat de mariage avec Marie Lelièvre, fille des défunts Jacques Lelièvre et Perrette Panetrat, accompagnée quant à elle par ses tuteurs Jean Lelièvre, sergent à cheval au bailliage d'Auxerre, et Urbain Panetrat, ainsi que par son beau-frère Claude Pougny et son frère Jacques Lelièvre [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 31 décembre 1566, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du praticien Louis Regnault et du boulanger Jean Languillat, domiciliés à Auxerre, sont comparus l'avocat Edmé Vincent, Claude Dappoigny et Claude Guenin le jeune, agissant en leurs noms respectifs et en celui du marchand Jean Barrault, tous les quatre héritiers de feu Perrette Boucher, femme de l'avocat François de La Fontaine, demeurant tous en ladite ville d'Auxerre, lesquels ont reconnu avoir reçu de Jean Lelièvre, sergent à cheval du roi au bailliage d'Auxerre, toutes les obligations, cédules et autres papiers dont celui-ci avait eu la garde par contrat passé le 26 octobre 1544 devant maître Jean Le Roy, notaire royal à Auxerre, afin qu'il puisse récupérer tout l'argent dû au défunt marchand auxerrois Germain Guenin (mari d'Anne de Marcillat, fils de feu Jean Guenin et de ladite Perrette Boucher, beau-frère desdits Edmé Vincent et Jean Barrault, père dudit Claude Guenin le jeune et beau-père dudit Claude Dappoigny) [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 19 janvier 1567, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence des honorables hommes Jean Lelièvre et Grégoire Poullet, sergents à cheval au bailliage d'Auxerre, a été rédigé le testament d'Antoinette de Boulangiers, veuve en premières noces du noble homme maître Hélie Le Brioys, lieutenant audit bailliage d'Auxerre, et en secondes noces du noble homme maître Etienne Davier, élu d'Auxerre. Entre autres legs à diverses personnes, ladite Antoinette de Boulangiers a donné la somme de 4 écus audit Jean Lelièvre et à son fils Claude Lelièvre, et l'une de ses robes ou la somme de 6 écus à Phileberte Auxois, femme dudit Jean Lelièvre [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 23 janvier 1567, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du sergent à cheval Jean Lelièvre et du barbier et chirurgien Laurent Delatour, domiciliés à Auxerre, sont comparus d'une part le frère Pierre Delyé, prêtre et religieux de l'abbaye de Saint-Germain à Auxerre et aumônier du prieuré de Moutiers appartenant à ladite abbaye, seigneur à cause de son office d'aumônier de la terre et seigneurie des hameaux de Grangette et Collangette à Thury, et d'autre part maître Pascal Torinon, accompagné de Jean Nourissat et de Caradeil Breuillé, procureurs depuis le 20 janvier précédent des manants et habitants desdits hameaux de Grangette et Collangette, lesquelles parties ont transigé entre elles à propos du droit d'usage, pacage et pâturage desdits manants et habitants dans les terres vagues et vacantes et dans les bois de ladite seigneurie [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 23 janvier 1567, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du sergent à cheval Jean Lelièvre et du barbier et chirurgien Laurent Delatour, domiciliés à Auxerre, le frère Pierre Delyé, prêtre et religieux de l'abbaye de Saint-Germain à Auxerre et aumônier du prieuré de Moutiers appartenant à ladite abbaye, seigneur à cause de son office d'aumônier de la terre et seigneurie des hameaux de Grangette et Collangette à Thury, a cédé à titre de bail perpétuel huit arpents de terre à Pascal

Torinon, procureur au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et six arpents de terre chacun à Jean Nourissat et à Caradeil Breuillé, laboureurs en ladite seigneurie des hameaux de Grangette et Collangette à Thury, soit en tout vingt arpents de terre en chaume situés en ladite seigneurie, ceci moyennant la redevance annuelle de deux sols tournois par arpent, à payer chaque année le jour de la fête de Saint-André [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 27 mai 1568, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, a été rédigé le testament de l'honorable homme maître Jacques Saujot, procureur au bailliage et siège présidial d'Auxerre, ceci en présence des honorables hommes Jean Lelièvre, sergent à cheval audit bailliage et siège présidial, et Jean de Brielle, huissier au Châtelet de Paris. Ledit Jacques Saujot a souhaité être porté en procession, après sa mort, par des frères jacobins et cordeliers partant de l'église Notre-Dame-la-d'Hors, avant d'être inhumé en leur présence au milieu de la nef de l'église Notre-Dame-de-la-Cité. Entre autres legs, il a ensuite attribué une rente annuelle et viagère de quatre bichets de blé froment à Pierre Chandelier, demeurant à Villemer, qui s'est toujours bien occupé de ses affaires, et plusieurs biens fonciers à Claude Saujot, résidant à Chichery. Il a aussi légué une rente annuelle de 36 livres tournois à Etienne Saujot, son fils naturel, la somme de 20 livres tournois à maître Pierre Saujot, son fils légitime, destinée à vêtir ledit Etienne Saujot pendant deux ans, la somme de 300 livres tournois à Christine Saujot, sa fille légitime, en remboursement d'une dette envers elle, la somme de 1100 livres tournois à Edmé Saujot, son fils légitime, en paiement de la part d'héritage que celui-ci a acquise de sa défunte mère Christine Senin, de son défunt oncle maternel Jean Senin et de sa défunte sœur Girarde Saujot, et la somme de 80 livres tournois audit Edmé Saujot, son fils, pour rembourser une partie des dettes contractées par ce dernier. Il a enfin légué la somme de 20 livres tournois à Jean Mallefin, son serviteur qui l'a bien servi, la somme de 30 sols tournois à Marguerite, sa servante, ainsi que la somme de 50 sols tournois à Marion, fille de ladite Marguerite, pour l'aider à se marier. Comme exécuteur testamentaire, il a nommé son fils Pierre Saujot [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 15 octobre 1568, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, en présence de Claude Jannequin et Hugues Ménebroc, tous deux procureurs au bailliage d'Auxerre, et de Jean Lelièvre, sergent royal au même bailliage, sont comparus Gaspard Damy, chanoine et pénitencier de la cathédrale Saint-Etienne à Auxerre, grand vicaire général de l'évêque d'Auxerre et curé de Couloutre et de Saint-Amand-en-Puisaye, puis les chanoines d'Auxerre Laurent Petitfou (abbé de l'église auxerroise de Saint-Pierre-en-Vallée, prieur curé de Quenne et curé de Sougères-en-Puisaye et d'Etais), Pierre Dubroc (curé de Suilly-la-Tour, de Bouhy, de Saint-Cyr-lès-Entrains et de Bazarnes) et Antoine Boitel (curé de Corvol-l'Orgueilleux), ainsi que Jean Paidet (chantre de Notre-Dame-de-la-Cité à Auxerre), Etienne Lamoignon (curé de Bitry), Simon Tribolé (curé de Saint-Mamert à Auxerre et prieur curé de Villefargeau), Jacques Fernier (curé d'Héry), Pierre Delige (aumônier de Moutiers), Guillaume Collot (curé de Saint-Pèlerin à Auxerre), Claude Grossot (curé de Saint-Pierre-en-Château à Auxerre), Etienne Robert (curé de Saint-Pierre-en-Vallée à Auxerre), Claude Regnard (curé de Val-de-Mercy), Jean Droin (curé de Villeneuve-Saint-Salves), Edmond Martin (curé de Monéteau), Georges Lamy (procureur de Nicolas Beil, curé de Molesmes), Edmé Coillault (curé de Lalande, représentant le chapitre de Toucy), Jean Delaponge (chanoine d'Auxerre, curé de Parly, représentant le chapitre de Clamecy), Michel Evrat (curé de Charentenay, représentant Jean Pellard, curé de Migé), Edmé Roy (procureur de Guillaume Vallery, curé Sainte-Pallaye), tous prêtres du diocèse d'Auxerre, et François Genet, procureur en l'officialité d'Auxerre, représentant Pierre Hervy (curé d'Ouzouer-sur-Trézée), Jacques de La Halle (curé de Merry-Sec), ainsi que les curés de Cuncy-lès-Varzy, de Saint-Malo-en-Donziois et de Saint-Pierre de La Charité, lesquels ont nommé, au nom de tout le clergé du diocèse d'Auxerre, plusieurs procureurs chargés de constituer une rente annuelle et perpétuelle de 100.000 livres tournois au profit de la ville et cité de Paris et des autres villes et cités du royaume de France, ceci pour que le roi Charles IX puisse payer la solde des gens de guerre à cheval et à pied que celui-ci doit entretenir pour résister aux entreprises menées contre sa personne [AD 89, E 392, folio 32 recto].
- Le 8 novembre 1569, devant Pierre Armant, notaire royal à Auxerre, en présence de Barbe Davy, veuve de maître Michel Armant, ancien secrétaire de l'évêque d'Auxerre, et des deux sergents royaux auxerrois Jean Lelièvre et Etienne Berger, a été dressé l'inventaire des biens meubles appartenant au cardinal (Philebert Babou dit) de La Bourdaisière, évêque d'Auxerre, ceci à la requête de maître Claude Jannequin, nouveau secrétaire et procureur dudit prélat [AD 89, 3 E 7-1, acte n° 186].
- Le 6 février 1570, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de Pasquet Villepot et du savetier François Belle, domiciliés à Auxerre, a été dressé l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu Jean Benoist, ceci à la requête de Jean Lelièvre, tuteur et curateur des enfants mineurs dudit défunt Jean Benoist et de feu Claudine Auxois, sa première femme, accompagné de Thiennette Lambert, seconde épouse du défunt, les biens inventoriés étant prisés par les marchands auxerrois Michel Mocquot et Louis Rue, ainsi que par Claudine Macé (dit Milet), femme du marchand Antoine Duvernoy, et Marie Lesourd, femme du tailleur d'habits Jean Champs [AD 89, 3 E 6-326].
- Le 8 septembre 1570, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du sergent à cheval Jean Lelièvre et du vigneron Laurent Lejust, demeurant tous les deux à Auxerre, l'honorable homme maître Jacques Saujot, procureur au bailliage et siège présidial d'Auxerre, a modifié son testament du 27 mai 1568 : il lègue en plus la somme de 20 livres tournois à Jean Saujot, fils de Claude Saujot, domiciliés à Chichery, et la somme de 20 sols tournois audit Laurent Lejust, entre autres changements [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 13 février 1570, devant Pierre Leclerc, notaire royal à Auxerre, en présence du procureur Pascal Torinon et du menuisier Edmond Auberat, vivant tous deux à Auxerre, sont comparus d'une part Etiennette Lambert, veuve en premières noces de feu Simon Darzillières, verrier à Troyes, puis en secondes de feu Jean Benoist, menuisier à Auxerre, tutrice légitime de son fils mineur né du premier lit, nommé Abraham Darzillières, et de ses deux autres fils mineurs issus du second lit, à savoir Jean Benoist et Pascal Benoist, et d'autre part l'honorable homme Jean Lelièvre, sergent royal au bailliage d'Auxerre, tuteur et curateur commis par justice de Scipion Benoist, Françoise Benoist et Baptiste Benoist, enfants mineurs dudit défunt Jean Benoist et de sa défunte première femme nommée Claudine Auxois (ou Aucès), lesquelles parties ont transigé entre elles pour régler à l'amiable la succession dudit feu Jean Benoist [AD 89, 3 E 6-326].

LELIÈVRE Jeanne :
- Le 13 décembre 1562, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, le chantre du roi Etienne Cousin (ou Cosain), autorisé par son frère Jean Cousin (ou Cosain), chanoine de Sens (représenté par l'auditeur Claude Pion et par Edmé Liger, procureur au bailliage d'Auxerre), a passé un contrat de mariage avec Jeanne Lelièvre, veuve de feu Jean Adam, marchand à Auxerre, et fille de Jean Lelièvre, sergent à cheval au bailliage d'Auxerre, et de Phileberte (Auxois) [AD 89, 3 E 6-322].
- Le 19 octobre 1565, en l'église Notre-Dame-la-d'Hors, à Auxerre, a été baptisée Marguerite Guespier, fille de Michel Guespier et d'Agnès Desprez. Son parrain a été Robert Desprez ; ses deux marraines ont été Marguerite Auxois (ou Oysoys), veuve de Jean Guespier, et Jeanne Lelièvre, épouse d'Etienne Cousin (ou Cosin) [AM Auxerre, registre GG 5].

LELIÈVRE Marguerite :
- Le 23 janvier 1506 *n.s.*, devant Michel Armant, notaire à Auxerre, le marchand pelletier auxerrois Jean Ardré a passé un contrat de mariage avec Marguerite Lelièvre, fille des défunts Girard Lelièvre et Clémence Violette [AD 89, E 374, folio 70 recto].

LELIÈVRE Marie :
- Le 28 décembre 1566, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de Pierre Lucas, aumônier de l'abbé de Reigny à Vermenton, de Pierre Jay, tonnelier à Cravant, et de Pascal Torinon, procureur au bailliage et siège présidial d'Auxerre, est comparu Geoffroy Mignot, marchand boucher à Cravant, fils de feu Pierre Mignot et d'Antoinette Bernard, assisté de ses tuteurs Claude Gauthier et Pierre Pougny le jeune, marchands à Cravant, de maître Etienne Bérault, procureur audit bailliage et siège présidial d'Auxerre, et de son beau-frère Jean Chappotin, marchand à Irancy, lequel a passé un contrat de mariage avec Marie Lelièvre, fille des défunts Jacques Lelièvre et Perrette Panetrat, accompagnée quant à elle par ses tuteurs Jean Lelièvre, sergent à cheval au bailliage d'Auxerre, et Urbain Panetrat, ainsi que par son beau-frère Claude Pougny et son frère Jacques Lelièvre [AD 89, 3 E 6-324].

LELIÈVRE Pavas :
- Le 23 mai 1578, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de maître Jacques Foultrier, procureur au bailliage d'Auxerre, et du prêtre auxerrois messire Pavas Lelièvre, sont comparus d'une part la vénérable et discrète personne messire Laurent Le Normant, chanoine du chapitre de la cathédrale d'Auxerre et ancien curé de Monéteau, et d'autre part l'honorable homme maître Blaise Bohon, lieutenant au bailliage de Monéteau, lesquels ont transigé pour clore un procès les opposant à propos d'une somme de douze écus d'or soleil réclamée audit Laurent Le Normant par ledit Blaise Bohon, le nouveau curé de Monéteau, messire Edmé Moreau, ayant fait casser par le siège présidial d'Auxerre un contrat passé le 1er mai 1571 devant maître François Thomas, notaire à Auxerre, contrat par lequel ledit Blaise Bohon avait reçu à titre de bail un arpent de terre dudit Laurent Le Normant, alors curé de Monéteau : pour mettre fin au différend, Laurent Le Normant a promis de verser en plusieurs termes à Blaise Bohon la somme de quatorze écus d'or soleil, incluant les dommages et intérêts [AD 89, E 482].